



Accord transactionnel liquidation matrimoniale

Par **solemel34**, le **04/06/2015** à **11:01**

Bonjour,

je voudrais savoir s'il est possible de revenir sur un accord transactionnel établi par notaire lors d'une liquidation matrimoniale.

Le bien immobilier correspondant a été vendu avant le divorce, l'argent séquestré plusieurs mois chez le notaire jusqu'à ce que je reçoive le projet 48h avant le RDV pour signature. Bref et rédigé à la hâte.

Le projet ne contient que les sommes distribuées à chacun, avec courrier de mon avocat à l'appui donnant mes conditions (mais pas de celui de mon ex qui dit qu'il les accepte !) mais rien sur les raisons de la distribution.

Ayant injecté de l'argent pour agrandir, j'ai la plus grosse part.

Le document précise que chacun renonce à toute réclamation envers l'autre.

Mon ex peut-il quand même, bien qu'il l'ait signé, remettre en cause cet accord ?

Merci de votre réponse, j'ai bien besoin d'aide...